

en médecine générale

Les médecins généralistes en Poitou-Charentes

Pratiques professionnelles et organisation du cabinet

Depuis plusieurs années, les questions relatives à la démographie médicale se sont imposées dans le débat public. Les craintes d'une raréfaction de l'offre médicale ambulatoire et de l'accroissement des déséquilibres géographiques d'accès à la médecine de ville ont conduit les décideurs politiques et les représentants de la profession à accompagner de nouvelles formes d'organisation du travail : exercice en groupe, pluridisciplinarité... Parallèlement à ces mutations progressives initiées par les médecins eux-mêmes, d'autres évolutions relatives à la demande des patients, au vieillissement de la population, ou à la place de plus en plus centrale attribuée au médecin traitant accentuent les besoins de connaissance des organisations et pratiques des médecins généralistes. C'est dans cette optique que le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale a été mis en place (Encadré 1).

EN SUBSTANCE...

Un médecin généraliste sur deux âgé de 55 ans et plus

Les généralistes de Poitou-Charentes ont un âge moyen de 53 ans, comparable à celui observé au niveau national. Avec un médecin sur deux âgé de 55 ans et plus, la profession se montre vieillissante. L'âge moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes (55 ans contre 48 ans). Les hommes représentent 64 % des participants au panel, cette part étant plus faible qu'au sein de l'échantillon national (68 %).

Près de sept médecins généralistes sur dix effectuent des gardes

Les médecins de la région sont plus nombreux à effectuer des gardes qu'au niveau national (69 % contre 54 %). De même, la part de médecins généralistes qui sont coordonnateurs en EHPAD est

plus importante en Poitou-Charentes (11 % contre 6 % en France).

Plus de 56 heures de travail hebdomadaire déclarées en moyenne

Les généralistes affichent une durée de travail hebdomadaire élevée, avec plus de 56 heures déclarées en moyenne. Elle varie significativement selon le sexe, l'âge ainsi que le mode et la zone d'exercice. Aussi cette durée se montre plus longue chez les hommes, âgés de 45 ans et plus, exerçant en zone rurale, effectuant des gardes et considérant exercer dans une zone ne disposant pas d'un nombre suffisant de médecins généralistes.

Deux généralistes sur trois exercent en groupe

Plus de neuf médecins sur dix exercent en secteur 1 (à tarif conventionné),

chiffre comparable à la moyenne nationale. L'activité en groupe (en cabinet ou maison de santé pluri professionnelle) est plus fréquente qu'au niveau national (69 % contre 57 %). Parmi les médecins exerçant seuls, 27 % envisagent de passer à un mode d'exercice de groupe dans les cinq prochaines années.

Près des trois quarts des généralistes ont un secrétariat physique

Parmi les médecins, 73 % disposent d'un secrétariat physique, 31 % d'un secrétariat téléphonique, et 12 % n'ont aucun secrétariat. La charge financière importante est majoritairement évoquée comme raison de non présence d'un secrétariat physique. Près d'un quart des médecins ont le sentiment d'être débordés concernant les différentes tâches administratives.

ENCADRÉ I

Le **Panel national de médecins généralistes libéraux**, a été mis en place grâce à un partenariat entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), l'UMR 912 SESSTIM (Sciences économiques et sociales de la santé et traitement de l'information médicale), les observatoires régionaux de la santé (ORS) et les unions régionales des professions de santé médecins libéraux (URPS-ml) de trois régions (Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Provence Alpes – Côte d'Azur). Il est interrogé cinq fois entre 2014 et 2016, au rythme d'une enquête par semestre. L'anonymat et le respect de la confidentialité des données sont garantis, conformément aux recommandations de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Les données présentées dans ce document ont été recueillies d'avril à juillet 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 313 médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier exclusif) de Poitou-Charentes.

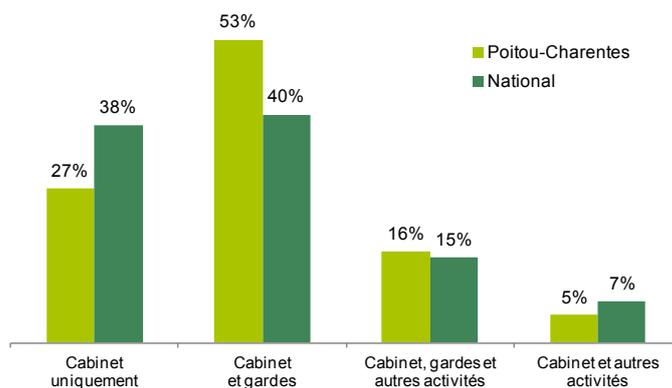
Activité professionnelle

Près de sept généralistes sur dix effectuent des gardes

En Poitou-Charentes, 27 % des médecins exercent à leur cabinet sans aucune autre activité parallèle contre 38 % au niveau national. Pour 53 % des généralistes, les gardes constituent la seule activité en dehors du cabinet contre 40 % au niveau national. Pour 16 %, l'activité au cabinet se conjugue à la réalisation de gardes et à d'autres activités (coordonateur en maison de retraite, consultations en établissement de santé...). Cette proportion est de 15 % au plan national. Enfin, 5 % des médecins généralistes combinent exercice au cabinet et autres activités mais n'effectuent pas de gardes (7 % au plan national). (Figure 1)

Les médecins de la région sont plus nombreux à effectuer des gardes qu'au niveau national (69 % contre 54 %). En outre, 11 % sont médecins coordonnateurs d'EHPAD (6 % en national) et 12 % ont des activités professionnelles dans un établissement de santé (17 % en national). Enfin, 13 % des médecins pratiquent un mode d'exercice particulier (MEP) de façon occasionnelle (16 % en national).

Figure 1. La répartition des médecins généralistes selon leur activité professionnelle (%)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees. Réalisation : ORS Poitou-Charentes

Emploi du temps

Une durée de travail hebdomadaire élevée avec 56 heures déclarées en moyenne

En Poitou-Charentes, les généralistes déclarent une durée de travail hebdomadaire qui s'élève à plus de 56 heures en moyenne contre moins de 55 heures au niveau national. Toutefois, des disparités importantes se cachent derrière cette moyenne. Ainsi, les 10 % de généralistes déclarant le plus d'heures travaillent 72 heures ou plus par semaine, tandis que les 10 % de généralistes déclarant le moins d'heures travaillent au plus 40 heures.

Une durée de travail hebdomadaire plus longue est déclarée chez les hommes (58 heures contre 53 heures chez les femmes) et chez les 45 ans et plus (57 heures contre 53 heures chez les moins de 45 ans). Les généralistes exerçant en zone rurale déclarent également une durée de travail plus longue (59 heures contre 55 heures chez les médecins exerçant en zone urbaine). Enfin, le temps de travail se

Tableau 1. Influence des caractéristiques et conditions d'exercice des médecins généralistes sur la durée de travail hebdomadaire déclarée en Poitou-Charentes

Facteurs influençant significativement le nombre d'heures de travail hebdomadaire des généralistes ⁽¹⁾		Durée moyenne de travail hebdomadaire (heures) ⁽²⁾
Sexe	Homme	58
	Femme	53
Age	Moins de 45 ans	53
	45 ans et plus	57
Zone d'exercice	Urbaine	55
	Rurale	59
Médecins effectuant des gardes		58
Médecins n'effectuant pas de gardes		53
Médecins considérant exercer dans une zone disposant d'un nombre suffisant de médecins généralistes		55
Médecins considérant exercer dans une zone ne disposant pas d'un nombre suffisant de médecins généralistes		59

⁽¹⁾ Régression linéaire multiple au seuil de risque de 5 %

⁽²⁾ Issues de la régression linéaire multiple expliquant les effets de certains facteurs sur la durée de travail hebdomadaire toutes choses égales par ailleurs

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees. Réalisation : ORS Poitou-Charentes

montre plus élevé chez les médecins effectuant des gardes (58 heures contre 53 heures), ainsi que chez les médecins considérant exercer dans une zone ne disposant pas d'un nombre suffisant de médecins généralistes (59 heures contre 55 heures). (Tableau 1)

ENCADRÉ 2

État de santé des médecins généralistes

En Poitou-Charentes, 82 % des généralistes se déclarent en bonne, très bonne ou excellente santé contre 79 % au niveau national. Cette proportion est comparable avec celle observée lors d'un précédent Panel en 2008 [1]. L'état de santé déclaré n'est pas significativement différent selon le sexe. Toutefois, la proportion de médecins déclarant un état de santé correcte/médiocre ou mauvais augmente comme attendu avec l'âge : 12 % chez les moins de 45 ans, 16 % chez les 45-54 ans pour atteindre 22 % chez les 55 ans et plus. Les comparaisons faites en 2008 avec d'autres données d'enquêtes, montraient que si les médecins généralistes se déclaraient plus fréquemment en bon ou très bon état de santé que l'ensemble des actifs, ce n'était pas le cas par rapport aux cadres et professions intellectuelles supérieures.

Enfin, 18 % des médecins picto-charentais indiquent souffrir d'une pathologie chronique nécessitant des soins réguliers depuis plus de 6 mois. Sept médecins sur dix sont leur propre médecin traitant et un sur dix n'en a pas.

Mode d'exercice et organisation du cabinet

Plus des deux tiers des généralistes exercent en groupe

L'exercice en groupe (en cabinet ou maison de santé pluri professionnelle) est déclaré par 69 % des médecins généralistes, soit davantage qu'au niveau national où cette proportion est de 57 %. Parmi les généralistes exerçant seuls, 59 % indiquent qu'il s'agit d'un choix personnel.

Plus les médecins sont âgés et moins ils déclarent exercer en groupe : 92 % chez les moins de 45 ans, 72 % chez les 45-54 ans et 59 % chez les 55 ans et plus (Figure 2). Les femmes étant plus jeunes, elles exercent plus fréquemment en groupe (74 % contre 67 %). Ces différences significatives selon le sexe et l'âge sont retrouvées au niveau national. Le fait d'exercer en groupe est influencé par un certain nombre de caractéristiques. Ainsi, être âgé de moins de 45 ans, disposer d'un secrétariat médical et exercer dans une zone d'Accessibilité Potentielle Localisée moyenne ou élevée favorisent ce mode d'exercice. (Tableau 2)

Tableau 2. Influence des caractéristiques et conditions d'exercice des médecins généralistes sur le fait d'exercer en groupe en Poitou-Charentes

Facteurs influençant significativement le fait d'exercer en groupe chez les généralistes ⁽¹⁾		Odds-ratio	Intervalle de confiance à 95 %
Age	Moins de 45 ans	1*	-
	45 ans et plus	0,2	[0,1-0,4]
Secrétariat médical	Oui	1*	-
	Non	0,1	[0,1-0,3]
Accessibilité Potentielle Localisée (APL) ⁽²⁾	Faible	1*	-
	Moyenne	2,6	[1,4-5,0]
	Elevée	2,3	[1,1-4,7]

⁽¹⁾ Régression logistique au seuil de risque de 5 %

⁽²⁾ Densité d'offre de médecins généralistes accessibles en ETP pour 100 000 habitants en 3 tranches : faible (APL de la commune inférieure à 19,3 % par rapport à l'APL nationale), moyenne (APL de la commune comprise entre - 19,3 % et 17,7 % par rapport à l'APL nationale), élevée (APL de la commune supérieure à 17,7 % par rapport à l'APL nationale)

* Référence

Lecture : la situation de référence est donnée pour un médecin âgé de moins de 45 ans, disposant d'un secrétariat médical et exerçant dans une zone d'APL faible. Ainsi, exercer dans une zone d'APL moyenne multiplie la probabilité d'exercer en groupe par 2,6.

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees.

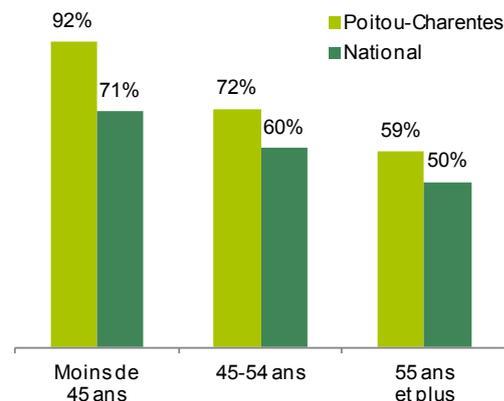
Réalisation : ORS Poitou-Charentes

Près des trois quarts des généralistes disposent d'un secrétariat physique

La majorité des médecins (56 %) disposent uniquement d'un secrétariat physique (secrétaire sur place). Aussi 16 % disposent uniquement d'un secrétariat téléphonique et 16 % à la fois d'un secrétariat physique et téléphonique. Au final, 12 % n'ont aucun secrétariat. En France, en 2011, 44 % des médecins généralistes ne disposaient pas d'un secrétariat médical [2]. La charge financière trop importante est majoritairement évoquée comme raison de non présence d'un secrétariat physique (Figure 3). Un médecin sur cinq disposant d'un secrétariat téléphonique considère le temps de secrétariat insuffisant pour les besoins du cabinet.

Près d'un quart des médecins ont le sentiment d'être débordés concernant les différentes tâches de gestion, secrétariat et comptabilité. Les médecins disposant d'un secrétariat (quel qu'il soit) déclarent davantage se sentir débordés que ceux n'en ayant pas. Parmi ceux vivant en couple (81 %), un sur cinq déclare que son conjoint participe au fonctionnement du cabinet : 31 % en tant que conjoint collaborateur, 17 % en tant que salarié déclaré, et 52 % sans aucun statut.

Figure 2. La répartition des médecins généralistes déclarant exercer en groupe selon l'âge (%)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees.

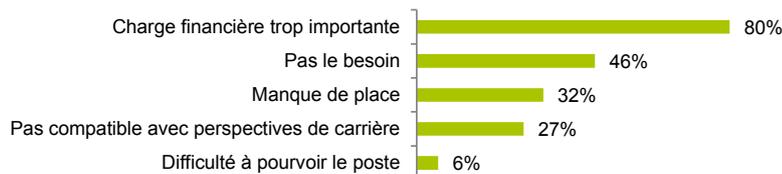
Réalisation : ORS Poitou-Charentes

Près de trois médecins sur dix exerçant seuls envisagent d'exercer en groupe

Parmi les médecins généralistes de Poitou-Charentes, 46 % ont connaissance d'un ou plusieurs projets de regroupement dans leur zone d'exercice, dont plus de la moitié (56 %) ont été associés à l'élaboration de l'un de ces projets.

Dans les cinq prochaines années, 27 % des médecins déclarant exercer seuls envisagent de passer à un mode d'exercice de groupe, soit en rejoignant un regroupement de confrères déjà constitué, une maison de santé pluridisciplinaire ou un pôle de santé, soit en s'associant avec d'autres confrères isolés. Ils sont également 9 % à envisager de prendre une activité salariée secondaire et 16 % à envisager de cesser leur activité libérale pour exercer uniquement comme médecin salarié.

Figure 3. Les raisons évoquées par les médecins généralistes de non présence d'un secrétariat physique (%)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees.

Réalisation : ORS Poitou-Charentes

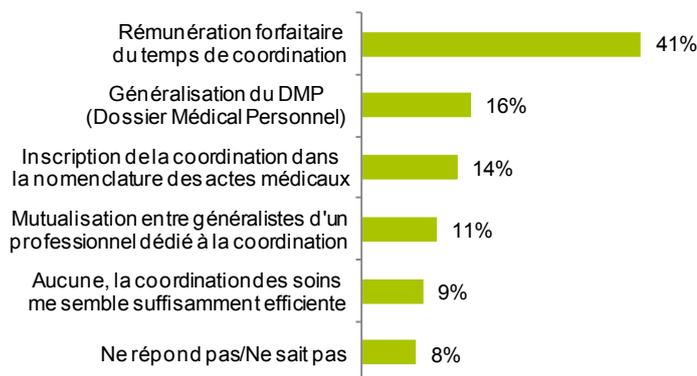
Dossier médical personnel (DMP) et coordination des soins

La rémunération forfaitaire du temps alloué plébiscitée pour améliorer la coordination des soins

En Poitou-Charentes, les médecins généralistes consacrent en moyenne près de 6 heures hebdomadaires à la coordination des soins (liens avec les autres intervenants impliqués dans la prise en charge des patients). Toutefois, le quart des généralistes déclarant le moins d'heures y consacrent au plus 3 heures, tandis que le quart des généralistes déclarant le plus d'heures y consacrent 7 heures ou plus par semaine.

Parmi les médecins exerçant en groupe, 17 % déclarent qu'un autre professionnel assure pour eux certaines tâches de coordination des soins au sein de leur cabinet. Parmi les principales mesures qui permettraient d'améliorer la coordination, la rémunération forfaitaire du temps alloué est la plus plébiscitée par les médecins (41 %). Pour 9 % d'entre eux, aucune mesure n'est nécessaire pour améliorer la coordination des soins (Figure 4).

Figure 4. Mesures principales qui permettraient d'améliorer la coordination des soins selon les médecins généralistes (%)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale 2014-2016. ORS et URPS-ml Poitou-Charentes, Ministère chargé de la santé - Drees.

Réalisation : ORS Poitou-Charentes

ENCADRÉ 3

Près d'un médecin généraliste sur cinq exerçant en Poitou-Charentes a déjà créé un DMP

Instauré par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, le DMP a pour but de mettre à disposition des professionnels de santé, avec l'accord préalable du patient, des informations médicales en provenance d'autres professionnels de santé. Le système est opérationnel depuis mi-2011. Ce DMP peut être créé lors d'une consultation médicale ou lors d'une admission dans une structure de soins. En septembre 2015, ce sont près de 553 700 DMP qui ont été créés.

En Poitou-Charentes, 19 % des médecins généralistes déclarent avoir déjà créé un DMP pour l'un de leurs patients. Ils sont plus nombreux chez les praticiens exerçant en groupe que chez ceux exerçant seuls (20 % contre 18 %). Par ailleurs, 8 % des répondants ne savent pas ce qu'est un DMP. Les principales raisons évoquées par les médecins n'ayant jamais créé de DMP sont de ne pas savoir comment cela fonctionne (71 %), le manque de temps (53 %) ou encore pour des raisons techniques (52 %). Les principaux bénéfices de l'utilisation d'un DMP sont, pour les trois quarts des médecins, une meilleure coordination des soins entre les différents professionnels de santé ainsi qu'une diminution des examens redondants, inutiles ou iatrogènes. Les deux tiers des répondants citent également une diminution des dépenses de l'assurance maladie.

Pour en savoir plus : www.dmp.gouv.fr



Références bibliographiques :

- [1] Drees. Santé physique et psychique des médecins généralistes. Etude et résultats n°731. Juin 2010. 8 p.
- [2] ORS Pays de Loire, URPS médecins Pays de Loire. Les emplois du temps des médecins généralistes en Pays de Loire. Novembre 2012. 8 p.
- [3] Drees. L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux. Etude et résultats n° 95. Mars 2012. 8 p.

Remerciements

A tous les médecins généralistes libéraux de Poitou-Charentes qui participent à ce Panel et contribuent ainsi à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes de la région.

Pour nous citer : ORS Poitou-Charentes, URPS-ml Poitou-Charentes. **Les médecins généralistes en Poitou-Charentes : pratiques professionnelles et organisation du cabinet.** Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale. Septembre 2015. N° 1. 4 p.

Cette publication est téléchargeable sur les sites :

ORS (www.ors-poitou-charentes.org) et ESPRIT (www.esprit-poitou-charentes.com).

203, route de Gençay 86280 Saint-Benoit Tél. : 05 49 38 33 12
 ors@ors-poitou-charentes.org - www.ors-poitou-charentes.org
 Sites gérés par l'ORS : www.esprit-poitou-charentes.com - www.indisante.org